



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CHU

Question écrite n° 67038

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation budgétaire des hôpitaux universitaires de Strasbourg. La situation budgétaire du CHU de Strasbourg suscite l'inquiétude sur l'emploi et la pérennité des missions de service public. De même, l'hôpital étant souvent le premier donneur d'ordre de son environnement géographique, c'est toute l'activité économique de l'Alsace qui va pâtir de cette situation. En effet, l'objectif national des dépenses d'assurance maladie 2005 voté par le Parlement à hauteur de 3,6 % pour les établissements hospitaliers s'avère très insuffisant au regard des besoins exprimés par l'ensemble des acteurs du secteur : direction, organisations syndicales, corps médical. C'est au minimum une évolution de 5 % qui permettrait le maintien de l'activité et de l'emploi, plus exactement 5,5 % pour le CHU de Strasbourg. La réforme du financement des établissements est une autre source d'inquiétude car doublée de la mise en place progressive de la tarification à l'activité (T2A). Celle-ci s'avère extrêmement compliquée à mettre en oeuvre et ne permet pas la lisibilité indispensable à une saine gestion. De plus, la baisse des tarifs de la T2A 2005 entraînera une baisse des recettes avec pour conséquences prévisibles une réduction d'activité et une réduction des effectifs. Il ressort qu'en cumul 2004 et 2005 le « trou » des HUS se situera à environ 24 millions d'euros, selon le syndicat FO des HUS. En conséquence, il souhaite connaître son appréciation quant à cette situation qui touche les hôpitaux universitaires de Strasbourg et bien au-delà les établissements hospitaliers du pays.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67038

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6102